

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1841>

Communiqué de l'Euro-UGTG après l'audience du 05 juillet 2012 et à propos de la convocation de Christian TABAR devant la Cour d'Appel de BASSE-TERRE

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mercredi 11 juillet 2012

Mis à jour le : mercredi 11 juillet 2012

- La Centrale UGTG -

UGTG.org

Ce Mardi 05 juillet, Il ressort clairement de cette quatri me audience :

[-] Il s agit d'un dossier mont  de toutes pi ces dans le seul but  liminer Charly LENDO de toutes n gociations collectives dans le secteur de l'h tellerie. D ailleurs, c'est l  , la principale demande du GHTG au tribunal ;

[-] Le GHTG qui se revendique comme  tant une organisation patronale repr sentative n'a en fait aucune existence juridique.

Le tribunal visiblement embarrass  par ce dossier, a d clar  nulle la convocation de Charly LENDO. Quant   T ty COUPIN, ni le GHTG, ni le parquet ne sont en mesure d'expliquer pourquoi il  tait convoqu  dans ce dossier.

Autant d' l ments qui confirment que nous sommes bien en pr sence d'un v ritable complot destin     radiquer toutes vell it s de contestation sociale dans le secteur de l'h tellerie ; secteur qui brasse

des milliards d'euros d'aides et d'exon rations de tous ordres mais dont les organisations patronales ne respectent en rien les droits des travailleurs.

REPRESYON POKO FINI   10 Juillet   08H30 Cour d'Appel de BASSE-TERRE

Mardi 10 juillet 2012   08 heures 30, Christian TABAR, Militant UGTG et chauffeur de bus   la Soci t  TCSV (Transport C te Sous le Vent), est convoqu  devant la Chambre des appels correctionnels de la Cour d'Appel de Basse-Terre.

En premi re instance, il avait  t  condamn    3 mois de prison avec sursis et plus de 3000 euros de dommages int ress s. Le tribunal a estim  qu'il  tait coupable de d gradations sur les pneumatiques d'un bus de la Soci t  TCSV lors de la longue gr ve qui a mobilis  les travailleurs de cette entreprise. Il a  t  condamn  gr ce aux faux t moignages de deux amis

Dans cette affaire, la TCSV a  t  condamn e   verser aux travailleurs plus de 400 000 euros correspondant   des arri r s de salaires, heures suppl mentaires, prime d'anciennet , rappel accord BINO, ... A ce jour, seuls 144 000 euros ont  t  vers s. La TCSV a  t   galement condamn e pour travail clandestin.

L'UGTG r affirme donc qu'il s agit bien d'un acharnement judiciaire organis  pour nuire   la Centrale Syndicale et aux Militants et Dirigeants de l'UGTG.

Toutes ces manoeuvres, ces convocations, ces proc s,   ont pour but de criminaliser l'action syndicale et de tenter de mettre fin   toute contestation en Guadeloupe.

NON, NOU P K  LAG . NOU P K  ASEPT  TRIBILASYON   M PRI !

NON A LA RÉPRESSION "Euros" NON AU MÂPRIS !

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

Pointe-à-Pitre, le 06 Juillet 2012